

Ordre des travaux

Le vendredi 3 mai 1974

1. Présentation des pétitions.
2. Lecture des pétitions.
3. Rapports des comités.
4. Avis d'interpellations.
5. Avis de motions.
6. Période de questions.
7. Ordre du jour.
8. Interpellations.
9. Motions.

Le 2 mai 1974, le Conseil a tenu sa 100^e séance. Elle a été présidée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. J. Allan Rock. Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

- a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.
- b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.
- c) Le besoin d'établir des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions migratoires.
- d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les plans de trois ans puissent être intégrés dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judiciaire des priorités.

Ordre du jour

Le vendredi 3 mai 1974

Le 2 mai 1974, le Conseil a tenu sa 100^e séance. Elle a été présidée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. J. Allan Rock. Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(1) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(2) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(3) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(4) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(5) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.

(6) Le Conseil a tenu sa séance à 10 heures, à la Chambre des communes, à Ottawa.